

Procès-verbal de la 4ème Assemblée Générale de l'association



Le 21 novembre 2020 de 11h35 à 12h10
En visio-conférence

Étaient présent.e.s : FIALA Nathalie, KASSAMALY Ramej, KESSLER Béatrice, KRUGER Matthieu, LOISON Sylvain, MAUNOURY Martin, MEYER Olivier, MONNET Laurent, NDJINKEU KEUZETA Blaise, PONTHER Eugénie, PRAT Rémy, SERVIÈRES Laurent, TIERCELIN Martine, TISSOT Adeline, VAUCELLE Alain, Bompont Juliette (pour MAINS D'ŒUVRES)

Le quorum est atteint.

Rapport d'activité 2019

Laurent Servières présente le rapport d'activité 2019. Les rôles sont partagés avec la société coopérative. La société coopérative se charge des projets de production (études, réalisations, exploitation, etc), et l'association a en charge la sensibilisation auprès du public. Dans la pratique, les activités sont menées par les mêmes personnes, la séparation étant principalement formelle.

Ce sont des rôles complémentaires, car nous n'imaginons pas faire de la production d'électricité sans impliquer les habitants du territoire.

L'exemple d'action prévues de l'association sur Épinay :

- travail de sensibilisation de l'équipe enseignante
- Animations et accompagnement de classe

Possibilité d'intervention de membres de l'association ou de la coopérative.

Trois associations de vulgarisation scientifique et d'animations pédagogiques sur la transition énergétique

Association Plaine Energie Citoyenne, 6 rue Haguette 93200 Saint-Denis, RNA W931016929

ont été consultées, avec l'objectif de les faire intervenir en direction des élèves de l'école Jean Jaurès.

- Les petits débrouillards
- La Bêta Pi
- La fresque du climat

Budget indicatif : tarif d'intervention dans les 250€/demi-journée.

Le projet reste à construire avec la communauté éducative.

1ère résolution : Approbation du rapport d'activité 2019

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, approuve à l'unanimité le rapport d'activité présenté.

Rapport Comptable 2019

Matthieu Kruger présente le rapport comptable.

Association Plaine Energie Commune

COMPTE DE RESULTAT 2019

| | | | |
|--|------------------|---|------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | PRODUITS D'EXPLOITATION | |
| Achats | | Ventes | |
| Communication | 836,75 | Adhésions | 490,00 |
| Autres | 215,17 | Dons | 35,00 |
| Autres Achats et charges externes | | Subventions | 16 300,00 |
| Frais administratifs | 114,60 | | |
| Autres Frais | 35,47 | | |
| Frais Bancaires | 127,20 | | |
| Cotisations | 50,00 | | |
| CHARGES FINANCIERES | | PRODUITS FINANCIERS | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | PRODUITS EXCEPTIONNELS | |
| Total des charges | 1 379,19 | Total des produits | 16 825,00 |
| Résultat de l'activité (bénéfice) | 15 445,81 | Résultat de l'activité (déficit) | |
| | 16 825,00 | TOTAL GENERAL | 16 825,00 |

Il y a eu 49 adhérents, 1 don de la Fondation de France, 1 cotisation à Energie partagée.

Les sociétaires de la coopérative sont membres de droits à titre gratuit de l'association s'ils le souhaitent.

2ème résolution : Approbation du rapport comptable 2019

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, approuve à l'unanimité le rapport comptable présenté.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Composition actuelle du CA de l'association :

Sylvain Loison, Katy Bontinck, Adrien Delacroix, Béatrice Kessler, Matthieu Kruger, Kévin Van Wymeersch, Laurent Servières, Laurent Monnet, Damien Martineau, Julien Couland, Alain Vaucelle, Rémy Prat, Junot Blaise Ndjinkeu Keuzeta

Renouvellement du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est constitué de 3 à 12 membres. Il est renouvelable par tiers tous les ans.

La proposition suivante de composition du conseil coopératif est soumise au vote.

Sylvain Loison, Matthieu Kruger, Laurent Servières, Alain Vaucelle, Rémy Prat, Junot Blaise Ndjinkeu Keuzeta, Olivier Meyer

3ème résolution : Élection d'un nouveau membre du conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, élit à l'unanimité Olivier Meyer comme nouveau membre du conseil d'administration.

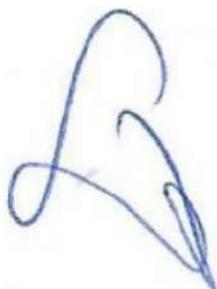
4ème résolution : Transfert du siège social

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide à l'unanimité de transférer le siège social de l'association Plaine Énergie Citoyenne au 17 rue d'Enghien, 93200 SAINT-DENIS

Fin de la 4ème Assemblée Générale de l'association Plaine Energie Citoyenne.

À Saint-Denis, le 21 novembre 2020

Laurent Servières



Rémy Prat



Laurent Monnet



Procès-verbal du conseil d'administration de



Le 21 novembre 2020 de 12h10 à 12h15
En visio-conférence

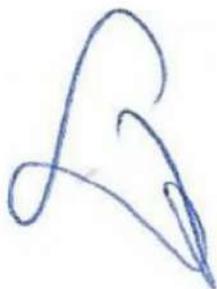
Étaient présent.e.s : LOISON Sylvain, KRUGER Matthieu, SERVIÈRES Laurent, MONNET Laurent, MEYER Olivier, NDJINKEU KEUZETA Blaise, PRAT Rémy, VAUCELLE Alain.

1ère résolution : Élection du bureau de l'association

Le conseil d'administration, statuant en la forme ordinaire, élit à l'unanimité :
Rémy Prat comme président de l'association Plaine Énergie Citoyenne ;
Matthieu Kruger comme trésorier ;
Laurent Servières comme secrétaire.

À Saint-Denis, le 21 novembre 2020

Laurent Servières



Rémy Prat



Laurent Monnet

